



| | | | |
|--|------------------|---|---------------------|
| CIREST Arrivée le 29.06.2011 | | | |
| Courrier Enregistré le 30.06. N° 23431 | | | |
| A | Président | A | Finances Régionales |
| X | Cabinet | | Autres services |
| X | DGS | X | [Redacted] |
| | Assistante DGS | | |
| | Communication | | |
| | Contrôle Interne | | |
| | Finances | | |
| | FTE | | |

République Française

Saint-Denis, le 24 JUIN 2011

N/Réf. : cgo-GC/11 548 CG/D. Eau
Affaire suivie par : M. G CHARLAT
Tél. 0262 41

La Présidente du Conseil Général

A

Monsieur le Président
de la CIREST
26 bis rue Leconte de Lisle
97470 Saint-Benoît

Objet : Avis du Département sur le projet de SAGE EST

Monsieur le Président,

Par courrier du 09 février 2011, vous sollicitez mon avis sur le projet de schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Est de la Réunion (SAGE Est), dans le cadre de la procédure d'approbation prévue à l'article L.212-6 du Code de l'Environnement. Je vous prie donc de bien vouloir considérer en retour les observations suivantes, résultant d'une analyse croisée des documents transmis et des actions menées par le Département dans le domaine de l'eau.

En premier lieu, je tiens à signaler la qualité du processus de concertation et de participation des partenaires, lequel a permis la production de documents aboutis et intégrant en particulier certaines contingences relatives aux interventions du Département en faveur :

- du développement des réseaux hydrauliques structurants suivant le principe de gestion globale et durable des ressources en eau
- de la préservation des écosystèmes aquatiques
- de l'acquisition des connaissances des milieux nécessaire à l'élaboration des stratégies les mieux adaptées au territoire.

En ce sens, le projet de SAGE EST n'appelle pas de remarques majeures de ma part ou susceptibles de remettre en cause les orientations adoptées, mais uniquement des précisions afférentes à certaines formulations retenues.

Concernant la recommandation 2.2.A (Améliorer les connaissances relatives aux aquifères, en particulier améliorer la connaissance des aquifères déjà exploités et étudier celles du domaine d'altitude et des mi-pentes qui sont moins vulnérables aux pollutions) : il s'agit effectivement d'une démarche importante qui répond d'un principe d'anticipation dans la gestion des ressources qui permettront de satisfaire les besoins en eau de demain, démarche pour laquelle le Département s'investit depuis plusieurs décennies, notamment au travers des programmes départementaux de recherche en eau. Il me paraît souhaitable que ces interventions puissent s'inscrire dans un cadre partenarial associant notamment les communes concernées mais également certains établissements publics (OLE, BRGM) – le tableau P123 pourrait donc avantageusement mentionner ces organismes comme partenaires potentiels.

S'agissant de la recommandation 3.1.B (sécuriser la distribution d'une eau de qualité en favorisant le recours aux eaux souterraines en substitution (création de forages) ou en complémentarité des ressources superficielles dégradées de manière permanente ou chronique) : il m'apparaîtrait opportun, compte-tenu de la volonté manifestée au travers du document de mutualiser les moyens consacrés à la gestion de l'eau et des pollutions, de préciser que la substitution des ressources en eau dégradées par des ressources souterraines de qualité supérieure puisse intervenir à un niveau extra-communal depuis un réseau hydraulique structurant, dans le cadre d'une solidarité entre les territoires.

Enfin, la formulation de l'objectif 6.1. en les termes « Favoriser la gestion globale de l'Eau » permettrait à mon sens d'émettre un signal positif en faveur des principes de la mutualisation des ressources en eau et d'interconnexion des réseaux – principes partagés par les partenaires et retranscrits dans le projet de SAGE.

En conclusion j'émet donc un avis favorable sur le projet de SAGE EST, et vous prie de bien vouloir m'informer en retour de l'intégration des remarques et précisions formulées ci-avant dans la mise au point du document final.

En vous remerciant par avance, Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Présidente du Conseil Général
et par délégation
Le Directeur Général Adjoint des Services



JEAN-CLAUDE PITOU